

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2024

/

Délibération n° 2024D65

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 27 mai 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

BEAUFU : D. HERMOUET

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 11 dont 7 pouvoirs

AIZENAY : S. ADELEE pouvoir à M. TRAINÉAU, C. BARANGER pouvoir à Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK, F. MORNET

BELLEVIGNY : F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU pouvoir à V. JOLLY

GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX

MACHE : C. NEAU pouvoir à F. RAGER

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER pouvoir à M. HERMOUET, Ch. DURAND pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents : 2

BEAUFU : J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Plan de financement « Travaux d'agrandissement de l'aire de covoiturage des Centaurées à Aizenay » et demandes de subventions.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de communes encourage le développement du covoiturage sur son territoire.

L'aire de covoiturage des Centaurées à Aizenay est située à proximité de l'entrée de la zone d'activités économiques. Elle comprend actuellement 9 places, mais est régulièrement saturée. Il est proposé d'engager des travaux pour porter le nombre de places à 28.

Dans le cadre de l'axe 3 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert), l'Etat subventionne le développement du covoiturage et notamment les travaux de construction d'emplacements pour le covoiturage. Le taux de financement des projets éligibles est compris entre 20 et 50 %. Il est proposé de solliciter le taux maximum. Selon la décision du préfet le taux de financement accordé pourrait être inférieur.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux d'agrandissement de l'aire de covoiturage des Centaurées

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux de voirie	49 645 €	Fonds vert (Etat) 50 % (maximum)	36 312 €
Travaux de signalétique et barriérage	17 720 €	Autofinancement	36 313 €
Box vélo (2 emplacements individuels sécurisés)	5 260 €		
Total	72 625 €	Total	72 625 €

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-huit mai deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 03/06/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

